PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Martine Bernier directrice générale / secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Guillaume que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19 h 30, en la salle du conseil sise au 106 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, fut adopté le règlement suivant :

« Règlement numéro 212-2017 – Amendement au Règlement de zonage concernant l'ajout de la classe d'usage Hj intitulé « Multifamiliale (3 à 8 logements) pour la zone Cd-5 » »

Que ledit règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° cap5309-06-17 du comité administratif et de planification de la MRC de Drummond à sa séance ordinaire du 13 juin 2017 et qui est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection de territoire et des activités agricoles.

Donné à Saint-Guillaume ce 28 juin 2017
Martine Bernier g.m.a. Directrice générale / secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Martine Bernier Directrice générale / Secrétaire trésorière de la Municipalité de Saint-Guillaume, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'Avis Public ci-haut, concernant l'entrée en vigueur de « Règlement numéro 212-2017 – Amendement au Règlement de zonage concernant l'ajout de la classe d'usage Hj intitulé « Multifamiliale (3 à 8 logements) pour la zone Cd-5 » » en affichant une copie certifiée dudit avis aux endroits désignés par le conseil de cette Municipalité entre 9 h 00 et 17 h 00, le tout conformément à la loi.

**En Foi de Quoi**, je donne ce certificat de publication ce 28<sup>e</sup> jour du mois de juin 2017.

Martine Bernier g.m.a. Directrice générale / secrétaire-trésorière